



Saint Martinien



ABRACADA .. RAM



RAM ITINERANT
Prémilhat, Quinssaines,
Lignerolles, Teillet-Argenty,
Lamaids

Rubrique :

Edito

- Edito
- L'itinérance ludique
- Dossier : COVID-19
- Allo, Pajemploi ...
- Exposition "J'aime ma nounou"
- "Abracada ... Activité"
- "Abracada ... Miam"
- A vos agendas

En cette nouvelle année, le personnel du Centre Social de Saint Martinien s'associe à moi pour vous présenter nos meilleurs voeux. Que 2021 vous apporte tout ce que vous désirez : la santé, le bonheur, la réussite, ...

Nous serons présents à vos côtés pour répondre au mieux à vos besoins et demandes.

A très bientôt ...



RAM Itinérant
2 Chemin Saint Pierre
03410 PREMILHAT
04 70 06 09 66
ram.premilhat@orange.fr

L'itinérance ludique

L'itinérance ludique est une pédagogie mise en place par Laurence Rameau issue des enseignements de tous les grands pédagogues et des neurosciences.

Cette pédagogie s'articule autour de 3 grands principes :

- **La libre circulation des enfants** dans la crèche. Ainsi, la crèche doit être vue comme une unité pédagogique. Les enfants ne sont plus enfermés dans un seul et même espace, les groupes d'âges n'existent plus.

Quand les enfants se promènent, ils vont rencontrer des enfants qui n'ont pas le même âge qu'eux, qui ont des stades de développement différent. Et, c'est là tout l'intérêt de laisser la possibilité aux enfants de faire des allers-retours dans les différents espaces proposés.

- **La création d'univers ludique.** Les univers ludiques sont valables pour tous les enfants de tous les âges. Les tout-petits vont pouvoir s'approprier ces univers et ces objets et nous étonner de ce qu'ils en feront. En effet, les enfants sont à l'âge de la découverte des objets et n'ont pas de représentation du monde.

- **Le fait que l'enfant soit auteur de son jeu.** Grâce aux différents objets ludiques fournis, l'enfant n'est pas seulement acteur de son jeu, il en est l'auteur. Il décide de ce qu'il va faire avec.

Cette pédagogie est basée sur le "permettre de faire". Nous organisons l'environnement pour que le jeu ne soit pas sur stimulant pour permettre aux enfants de se concentrer et de faire des apprentissages en rapport avec leurs recherches de bébé. Les enfants sont accompagnés par l'adulte. Il est celui qui le voit, qui le comprend, qui suit son état émotionnel, qui l'accompagne dans ses progrès.

L'adulte a un rôle de "phare" pour l'enfant. Il est une valeur ajoutée :

- affective car nous allons pouvoir lui dire que nous sommes contents de le voir évoluer dans cet / ces univers.

- sur le plan cognitif. Nous allons mettre des mots sur ce que fait l'enfant "C'est lourd, c'est léger, ..."

- émotionnelle en venant lui demander s'il est content, pourquoi il est agacé, ...

**Pour conclure, d'après Laurence Rameau :
"L'itinérance ludique est une pédagogie extraordinaire qui permet à la fois aux enfants de se sentir bien et aux professionnels d'avoir envie de venir travailler chaque jour grâce à l'étonnement qu'ils vont vivre au quotidien et à leurs grands rôles d'accompagnants"**



Dossier : COVID-19

L'IRCEM Prévoyance prend de nouvelles mesures exceptionnelles

Le décret du 14 novembre 2020 paru au Journal Officiel le 15 novembre 2020 vient de préciser le dispositif d'indemnisation destiné aux personnes contraintes d'arrêter de travailler en raison de la COVID-19.

Ce décret reconduit jusqu'au 31 décembre 2020 les dispositions dérogatoires du versement des indemnités journalières de la sécurité sociale en raison de l'isolement lié au Coronavirus.

Les assurés exposés au Coronavirus peuvent bénéficier d'indemnités journalières au titre d'un arrêt de travail s'ils se trouvent dans l'impossibilité de continuer à travailler, y compris à distance. L'IRCEM prévoyance a décidé le versement exceptionnel d'un complément à l'indemnisation de la sécurité sociale jusqu'au 31 décembre 2020. De ce fait, la prise en charge par l'IRCEM prévoyance se fera exceptionnellement sans application de délai de carence et sans condition d'ancienneté.

L'indemnisation exceptionnelle concerne :

- L'ensemble des salariés du secteur dits "vulnérables" présentant un "risque élevé" de développer une forme grave de la COVID-19 disposant d'un arrêt de travail délivré depuis le 1er septembre 2020 et conditionnée par une indemnisation de la sécurité sociale.
- L'ensemble des salariés du secteur devant garder un enfant de moins de 16 ans (ou 18 ans pour un enfant en situation de handicap) en raison d'une mesure d'isolement d'éviction ou de maintien à domicile à la suite de la fermeture de son établissement présentant un arrêt de travail délivré depuis le 1er septembre 2020.
- L'ensemble des salariés du secteur identifiés comme "cas contact" par l'assurance présentant un arrêt de travail.

L'ordonnance du 09 décembre 2020

Une ordonnance du 09 décembre 2020 (n°2020-1553) rétablit l'accueil dérogatoire pouvant aller jusqu'à 6 ans.

Ainsi,

- Par dérogation au 1er alinéa de l'article L421-4 du code de l'action sociale et des familles et sous réserve du respect de conditions de sécurité suffisantes. L'assistant maternel est autorisé à accueillir en cette qualité jusqu'à 6 enfants simultanément. Ce nombre est toutefois diminué du nombre d'enfants de moins de 3 ans de l'assistant maternel présent à son domicile. Le nombre de mineurs de tous âges placés sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel présents simultanément à son domicile ne peut excéder 8.

- Par dérogation aux articles L. 424-1 et L. 424-5 du même code et sous réserve du respect de conditions de sécurité suffisantes, l'assistant maternel exerçant en Maison d'Assistants Maternels est autorisé à accueillir en cette qualité jusqu'à 6 dont 4 simultanément. Le nombre total d'enfants accueillis simultanément en Maison d'Assistants Maternels ne peut être supérieur à 20.

L'assistant maternel, qui en application du premier et deuxième alinéas accueille simultanément un nombre d'enfants supérieur au nombre précisé par son agrément en informe sous 48 heures le Président du Conseil Départemental en indiquant le nombre de mineurs qu'il accueille en qualité d'assistant maternel ainsi que les noms, adresses et numéros de téléphone de leurs représentants légaux ainsi que le nombre et l'âge des autres mineurs présents à son domicile qui sont placés sous sa responsabilité exclusive.

Ces dispositions sont applicables à compter de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance et jusqu'à une date fixée par arrêté du ministre chargé de la famille et, au plus tard, jusqu'au 30 juin 2021.

Le guide ministériel Covid-19 - Modes d'accueil du jeune enfant du 08/12/2020

Ce nouveau guide actualisé :

- complète les indications données sur l'évolution des consignes selon la situation épidémique
- intègre les consignes déjà transmises, spécifiques à l'état d'urgence sanitaire et celles relatives au confinement instauré le 29 octobre 2020
- intègre des annexes dédiées aux masques transparents et au maintien des activités artistiques et culturelles.

Il est à noter que sauf rappel de la législation et de la réglementation en vigueur, les consignes du guide constituent des recommandations que les professionnels auxquels elles s'adressent sont appelés à mettre en œuvre sous leur responsabilité, en fonction des situations auxquelles ils sont confrontés.

Le guide ministériel Covid-19 - Modes d'accueil du jeune enfant du 08/12/2020 est disponible sur demande au Ram.

Allo, Pajemploi ...



A compter du 1er janvier 2021, les numéros de téléphone utilisés pour contacter Pajemploi changent.

Le service, qui était facturé, devient gratuit et seule la communication sera facturée par l'opérateur téléphonique (le prix d'un appel).

Numéro grand public : 0 806 807 253 (service gratuit + prix d'un appel)

Exposition "J'aime ma nounou"

Depuis plusieurs années, le département de l'Allier en partenariat avec la CAF et le réseau RAM 03 organise la Journée départementale des Assistants Maternels. Cette année, au regard de la situation sanitaire, elle a dû être annulée.

Les Ram de l'Allier ont décidé de créer une grande chaîne pour sensibiliser au métier d'assistant maternel. Ainsi, une exposition a illuminé les locaux qui ont accueilli les animations du Ram. Les oeuvres ont été réalisées par les tout-petits.



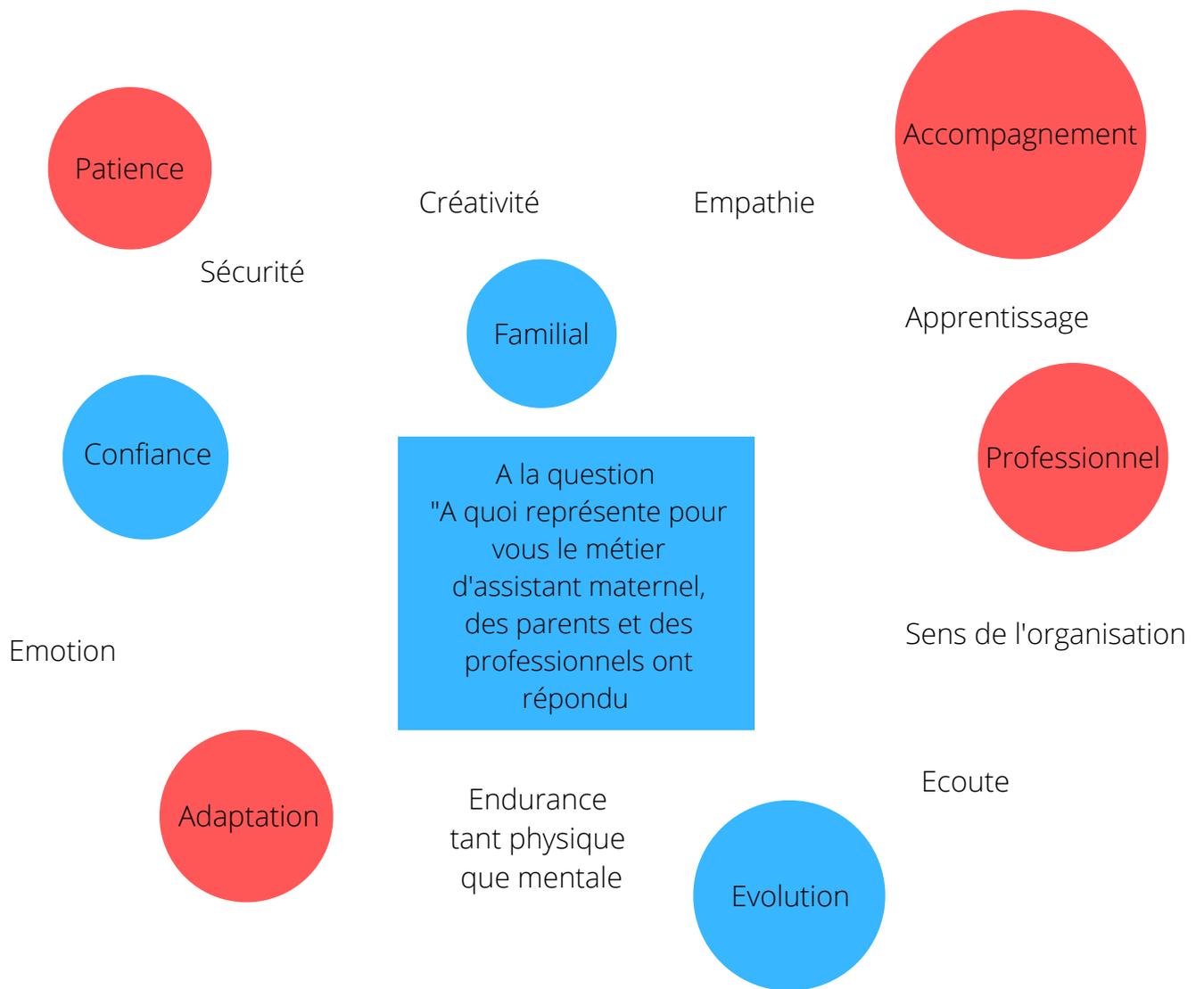
Teillet-Argenty



Quinssaines



Prémilhat



Etre assistant maternel est un véritable métier avec une formation initiale, l'accès à la formation continue, une convention collective, des droits et des devoirs, plusieurs employeurs.

"Abracada ... Créatif"

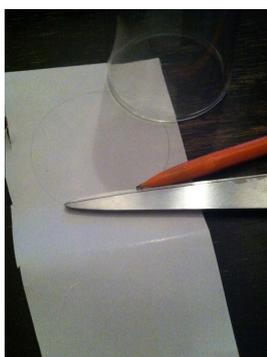
Que faire avec les restes de papier cadeau ?

Découper des formes. Par exemple, des cercles, des triangles, ...

Couper un morceau de ruban.

Coller deux formes de part et d'autre du ruban.

Vous obtiendrez, ainsi, une jolie suspension au couleur de Noël.



"Abracada ... Miam"

La galette au chocolat

Ingrédients :

- 2 rouleaux de pâte feuilletée
- 1 jaune d'œuf battu avec quelques gouttes de lait
- 100 g d'amandes en poudre
- 100 g de chocolat dessert
- 75 g de beurre
- 50 g de sucre
- 1 œuf
- 1 fève



Préparation :

Pour commencer cette recette, anticipez la cuisson de votre galette des rois au chocolat. Pour cela, préchauffez votre four th.7 (210°C). Étalez le rouleau de pâte feuilletée sur une plaque garnie de papier sulfurisé. Vous pouvez utiliser le papier fourni avec votre pâte.

Faites ramollir le beurre sans le faire fondre et faites fondre le chocolat dessert en le passant quelques instants au micro-ondes ou en le chauffant au bain-marie. Ajoutez le beurre au chocolat. Travaillez bien le sucre, les amandes, l'œuf et la fève en les incorporant au chocolat.

À l'aide d'une spatule ou d'une poche à douille, répartissez la préparation au chocolat sur le premier disque de pâte en laissant 3 cm de rebord de pâte. Glissez la fève dans la garniture chocolatée. Disposez par dessus l'autre rouleau de pâte, et pincez bien les bords afin de refermer hermétiquement votre galette des rois au chocolat.

Badigeonnez d'un jaune d'œuf mélangé à un peu de lait le dessus de la galette des rois au chocolat. Puis piquez-la et faites des traits avec une fourchette fine afin de la décorer.

Enfournez pendant 10 min puis baissez à th.6 (180°C) et laissez cuire 25 min. Dégustez votre galette des rois au chocolat tiède ou froide sans oublier de tirer les rois.

Astuces

Variez les plaisirs en agrémentant cette galette des rois au chocolats selon vos goûts et vos envies. Coupez une banane en rondelles et répartissez-les sur la garniture chocolatée avant de recouvrir avec le disque de pâte feuilletée. Vous pouvez également saupoudrez la crème chocolatée d'éclats de fruits secs (noisettes, noix...) et de dés d'écorces d'oranges confites.

Bon appétit !!!

Les animations du RAM



Abracada ... Ram propose aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle et / ou de leur parent, grand-parent, ... des animations sur les communes de Prémilhat, Quinssaines, Lignerolles et Teillet-Argenty.

Durant ces matinées, les enfants peuvent s'amuser dans un espace dédié pour eux où ils pourront évoluer en toute sécurité parmi les jeux et activités proposées.

Ces animations permettent à l'enfant :

- De rencontrer d'autres enfants et adultes
- Découvrir et participer à différentes activités pour favoriser son développement
- Se préparer à la vie en collectivité et notamment à l'école au travers d'une socialisation douce et progressive.

Afin d'assurer un bon fonctionnement des temps d'animation, l'inscription aux animations est OBLIGATOIRE au 04 70 06 09 66 ou ram.premilhat@orange.fr



A Teillet-Argenty

Vendredi **8 janvier**,
de 9h30 à 11h
En attente de confirmation.

A Quinssaines

de 9h30 à 11h00, les mardis :

19 janvier "Autour de la galette des rois"

02 février "Vive la chandeleur"

02 mars "La découverte du mouvement"



A Lignerolles

de 9h30 à 11h00, les jeudis :

21 janvier "Autour de la galette des rois"

04 février "Vive la chandeleur"

04 mars "La découverte du mouvement"

A Prémilhat

de 9h30 à 11h00, les vendredis :

15 janvier "Autour de la galette des rois"

29 janvier "Vive la chandeleur"

26 février "La découverte du mouvement"

